

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 23 (1931)
Heft: 12

Rubrik: Économie politique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Economie politique.

Les bénéfiques du capital-assurance en 1930.

Selon le rapport du Département fédéral de justice et de police, il y avait en Suisse fin 1930 75 compagnies d'assurance concessionnées, c'est-à-dire, soumises à la surveillance de la Confédération. Parmi ces dernières, il y a 31 sociétés étrangères dont nous ne tenons pas compte dans le présent article. Parmi les 44 sociétés suisses, il en est plusieurs qui ont des compagnies d'assurance d'utilité publique, qui sont des coopératives et ne tendent pas à réaliser des bénéfiques, il en est ainsi par exemple de la « Prévoyance populaire » (Volksfürsorge) créée par l'Union suisse des sociétés de consommation et dont des représentants de syndicats font partie du Conseil d'administration, ainsi que « La Générale suisse » (Schweiz. Lebensversicherungsgesellschaft und Rentenanstalt).

Nous nous en tenons ici aux sociétés anonymes en en laissant de côté quelques-unes de peu d'importance. Les 23 entreprises faisant l'objet de notre enquête possèdent le 90 pour cent environ du capital total de toutes les compagnies d'assurance suisses.

Les bilans les plus importants de ces 23 compagnies d'assurance, s'élevaient au 31 décembre :

	Capital- actions versé	Réserves par 1000 francs	Bilan	Bénéfice net par 1000 francs	Divi- dendes	Bénéfice net en 0/0	Divi- dendes du capital-actions	Verse- ments spéciaux
1926	63,600	65,700	1,488,470	24,932	13,121	39,2	20,8	—
1927	65,900	91,906	1,668,825	25,497	13,237	39,6	20,6	4,8
1928	77,000	106,374	1,876,237	26,626	16,434	34,6	21,6	114,6
1929	93,075	119,737	2,039,349	26,797	18,603	28,7	21,4	0,4
1930	94,700	122,877	2,179,455	28,962	20,459	30,6	21,6	1,7

Ce tableau démontre le développement rapide de ces compagnies d'assurance. Dans l'espace de 1926/30, les bilans ont augmenté dans une proportion de 46 pour cent et le capital-actions versé, de 50 pour cent. Les réserves ont même été doublées et sont actuellement de 30 pour cent supérieures au capital-actions versé, sans compter les réserves cachées qui sont très importantes.

Le bénéfice net d'une compagnie d'assurance, du moins de celle qui dispose d'une bonne organisation, est excessivement élevé. Pour les 23 entreprises l'excédent a été de 29 millions de francs pour 1930 ou du 30 pour cent du capital. Il est vrai que l'augmentation du bénéfice net ne s'est pas opérée dans la même proportion que l'augmentation du capital-actions; c'est pourquoi les parts au profit ont diminué de 39 à 30 pour cent. Les actionnaires cependant n'en ont pas été affectés. Au contraire, le dividende moyen a augmenté soit de 20,8 à 21,6 pour cent. En plus de ce dividende « ordinaire », les actionnaires retirent de temps en temps des bénéfiques extraordinaires, et cela, sous forme de versements gratuits pour les actions (les actions d'assurance ne sont généralement pas versées intégralement) soit sous forme de droits de retrait importants en cas d'augmentation du capital. Ces versements spéciaux se sont montés à pas moins de 115 pour cent du capital en 1928 (par suite de l'augmentation du capital des deux grandes compagnies d'assurance-accidents). En 1930, deux compagnies seulement ont distribué un bénéfice extraordinaire. (La Suisse 43 et la Genevoise 9 pour cent), ce qui représente en moyenne le 1,7 pour cent du capital de toutes les compagnies. Il faut en outre tenir compte du fait que très souvent on ne peut plus obtenir les nouvelles actions à la valeur nominale, au contraire qu'il faut les payer sensiblement plus cher, somme qui est ensuite

attribuée aux réserves. Le taux de dividende fixé est cependant pleinement valable pour le capital-actions fourni à la fondation sans agio.

Nous donnons ci-dessous les renseignements pour 1930 sur chacune des compagnies:

	Capital- actions versé	Capital- réserves	Bilan	Bénéfice net	Divi- dendes	Verse- ments spéciaux
	par 1000	francs	par 1000	francs	en 0/0 du capital-actions	
Assurance-vie:						
Comp. d'assurance sur la vie, la « Bâloise »	5,000	3,820	407,497	966	12	—
La Genevoise	1,500	1,181	149,037	401	12	9
La Suisse	5,000	1,468	120,558	670	10,3	43
Vita	3,000	1,545	71,402	411	7,7	—
Winterthour	2,000	1,100	49,311	223	—	—
Union Genève	3,200	350	33,440	199	6,2	—
La Neuchâteloise	1,000	—	8,831	22	—	—
Assurance-accidents:						
Zurich	15,000	25,775	307,320	7,306	43,3	—
Winterthour	12,000	15,892	143,797	3,550	20,6	—
Assurance-incendie:						
La Bâloise	4,000	1,550	28,438	626	7	—
Helvetia	2,000	6,432	26,971	986	31	—
Diverses autres branches d'assurance:						
La Suisse	3,000	5,100	36,642	766	20,6	—
Helvetia	2,000	4,944	22,454	776	25,7	—
La Fédérale	1,250	2,325	20,332	379	15	—
La Bâloise, assurance-transport .	2,000	2,870	17,063	608	16	—
La Neuchâteloise	2,000	2,500	14,604	135	5	—
Comp. nation. suisse d'assurance	1,000	2,000	12,660	285	15	—
Assurances générales S. A. . . .	1,000	600	ca. 8,000	210	6,2	—
Alpina	1,000	215	6,195	103	6	—
Réassurance:						
La Suisse	20,000	33,500	499,812	7,873	30,9	—
Prudentia	4,000	7,250	130,562	1,970	24,7	—
Europe	1,000	1,600	58,302	366	15,5	—
La Bâloise	750	860	6,227	130	12	—

Les actions de la Compagnie d'assurance sur la vie, la « Winterthour », qui n'ont produit aucun dividende depuis la fondation en 1925, sont en possession de la Compagnie d'assurance contre les accidents de Winterthour. Cette dernière possède également la majorité des actions de la Neuchâteloise-vie. La compagnie *Vita* est également une compagnie sœur de la compagnie d'assurance-accidents « Zurich » et lui appartient complètement.

Les conditions de travail.

Salaires des ouvriers victimes d'accidents dans les grandes villes suisses en 1930.

Jusqu'à présent, la statistique de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail sur les salaires des ouvriers victimes d'accidents, n'a publié les salaires qu'en moyenne de tout le pays. En 1930, pour la première fois on a établi une distinction entre les localités où ont eu lieu les accidents et cela pour les 4 plus grandes villes suisses. Cependant pour Genève et Bâle-Ville, les données concernent tout le canton, car d'après le dossier de la Caisse